

# Bulletin d'adhésion 2026



Le SNUDI - Force Ouvrière, syndicat confédéré, libre et indépendant, organise pour leur défense individuelle et collective, les personnels actifs et retraités de l'enseignement primaire. Attaché à la laïcité de l'école publique, le SNUDI-FO agit, quel que soit le gouvernement pour obtenir satisfaction sur les revendications, grandes ou petites, définies par ses mandants dans les instances de l'organisation syndicale.

Sollicité de plus en plus souvent le SNUDI-FO ne tire sa force et ses moyens financiers que de ses adhérents (pas de publicité commerciale). Voilà pourquoi nous vous proposons de cotiser au SNUDI-FORCE OUVRIERE en commandant vos timbres mensuels (12 au total pour l'année si vous travaillez à temps plein ; pour les collègues à temps partiel et les retraités, lire ci-dessous)

Rappelons aussi que vous pouvez payer en plusieurs fois à votre convenance et que **66% du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.**

## J'ADHERE AU SNUDI-FO

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

EMAIL PERSONNEL :

PORTABLE :

A TEMPS PARTIEL : Oui      Non      (Si oui, merci de préciser la quotité : \_\_\_\_\_ %)

FONCTION :

ECHELON :

ECOLE :

COMMUNE :

Je paie ..... timbres à ..... € l'unité  TOTAL .....

- **Par prélèvements** : Je joins un RIB (ou je remplis le formulaire internet sur [snudifo37.fr](http://snudifo37.fr)).
- **Par CB** (un lien vous sera adressé pour régler de manière sécurisée par sms et mail).
- **Par chèque** : à l'ordre du SNUDI-FO 37 – à retourner à UD FO 37 / SNUDI-FO 37 – 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT-AVERTIN.

ATTENTION : Vous ne pouvez choisir un nombre de prélèvements supérieur au nombre de mois restant dans l'année civile !

 Nombre de prélèvements choisi (de 1 à 12) sur l'année 2026 : .....

### Situations particulières :

- 1) Les collègues à mi-temps paient 6 timbres, ceux à 75% 9 timbres et ceux à 80% 10 timbres.
- 2) Les contractuels paient 12 timbres à 13 €
- 3) Les contractuels alternants paient 6 timbres à 13 €
- 4) Les retraités paient 12 timbres à 15 €
- 5) Les A.E.S.H. paient 6 timbres à 10 €

## PRIX DU TIMBRE MENSUEL

Professeur des écoles	Adjoint + chargé d'école	Directeur 1 <sup>er</sup> gr. (2-4 cl.) + PEMF	Directeur 2 <sup>ème</sup> gr. (5-9 cl.)	Directeur 3 <sup>ème</sup> gr. (10 cl. et +) + CPC
Du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> échelon	13,50€	14,5€	15,50€	16,50€
6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> échelon	15,50€	16,50€	17,50€	18,50€
8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> échelon	17,50€	18,50€	19,50€	20,50€
10 <sup>ème</sup> échelon	18,50€	19,50€	20,50€	21,50€
11 <sup>ème</sup> échelon – HC 3 <sup>ème</sup> échelon	19,50€	20,50€	21,50€	22,50€
HC 4 <sup>ème</sup> échelon	20,50€	21,50€	22,50€	23,50€
HC 5 <sup>ème</sup> échelon	21,50€	22,50€	23,50€	24,50€
HC 6 <sup>ème</sup> échelon	22,50€	23,50€	24,50€	25,50€
HC 7 <sup>ème</sup> échelon et classe exceptionnelle	23,50€	24,50€	25,50€	26,50€